

Conseil Municipal du 15 décembre 2025

DELIBERATION N° 2025-05-48 : AFFECTATION DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt cinq, le **lundi 15 décembre à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation :	9 décembre 2025	Nombre de conseillers municipaux :	
		En exercice :	28
Date d'affichage :	9 décembre 2025	Présents :	16
		Votants :	28
Secrétaire de séance :	M. Roland DELATTRE	Absent :	00

Présents :

M. René RÉTHORÉ, M. Grégory MASSAMBA, Mme Claudie ORMEAUX, M. Laurent VANDERHAEGHE, Mme Margaret DE GROOT, Mme Sophie JACOTIN, M. Roland DELATTRE, Mme Isabelle JOURDAIN, Mme Emilie LARGE, M. Abdelkrim TABBOU, M. Coumar PREM, M. Florian GERBER, M. Jean-François RIOS, Mme Fatima GACEM, M. Jean-Marc MAUGUIN, M. Patrick KATAKO, M. Claude ARNOU

Absents excusés et représentés :

M. Alexandre VIEIRA	donne pouvoir à	Mme Isabelle JOURDAIN
Mme Stéphanie FOURNEL	donne pouvoir à	Mme Sophie JACOTIN
M. Jean-Marie VAYER	donne pouvoir à	M. René RÉTHORÉ
Mme Jenna SALORD	donne pouvoir à	Mme Claudie ORMEAUX
M. Simon YORO	donne pouvoir à	M. Coumar PREM
Mme Meryem GÜLSEN	donne pouvoir à	Mme Emilie LARGE
Mme Manon SALOMONI-GOMES	donne pouvoir à	Mme Margaret DE GROOT
Mme Joana DISTIN	donne pouvoir à	M. Laurent VANDERHAEGHE
M. Alexis CABELLO	donne pouvoir à	M. Grégory MASSAMBA
Mme Marie KOUNDOU	donne pouvoir à	M. Roland DELATTRE
M. Jean-Pierre JACQUART	donne pouvoir à	M. Claude ARNOU

Absents :

/

Exposé :

Le Conseil municipal du 24 mars 2025 a voté les subventions affectées aux associations. Une provision de 5 279 € est inscrite au budget primitif 2025, pour faire face à de nouvelles demandes, et soutenir les projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

ADOPTE la proposition d'affectation de cette provision :

- 1 000 € pour l'association « Amicale de la Pêche Nandéenne » pour l'achat de matériels destinés à l'entretien des étangs ;
- 760 € pour l'association « Tennis Club Sénart-Nandy » pour une participation au système du contrôle d'accès que l'association a installé sur le bâtiment ;



Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
Département de Seine-et-Marne

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 18-12-2025
ID : 077-217703263-20251215-DELIB20250548-DE

- 419 € pour l'association « Sénart Agglomération Handball » pour l'achat de matériels dans le cadre de leurs interventions dans les écoles ;
- 200 € pour l'association « Savigny Rugby Sénart » pour l'achat de matériels d'animation ;
- 129 € pour l'association « L'Alliance des Arts » pour la fourniture de terre lors de leurs actions dans les écoles (ateliers de poterie).

DIT que le restant des crédits, soit 2 771 € sera rattaché à l'exercice 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Roland DELATTRE

Le Maire

René RÉTHORE